

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le **jeudi 23 avril 2015 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**



ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19.03.2015**
- 2. Approbation du compte communal 2014**
- 3. Approbation sur le compte 2014 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Florenville**
 - B) Villers-devant-Orval**
- 4. Sanctions administratives – Protocole d'accord du Procureur du Roi infractions en matière de circulation routière**
- 5. Sanctions administratives communales - Modification au Règlement Général de Police – Ajout infractions en matière de circulation routière**
- 6. Constitution de la Conférence Luxembourgeoise des Elus en asbl – Accord sur les statuts**
- 7. Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté de l'A.I.V.E., le 13.05.2015 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des décisions y afférentes**
- 8. Lotissement communal « La Crottelette » à Florenville - Vente du lot n° 1**

**9. Ouverture d'une voirie dans le Parc d'Activités
Economiques de Florenville**

**10. Cession d'une voirie dans le Parc d'Activités
Economiques de Florenville et de ses annexes
par Idelux**

11. Achat matériel de voirie - Décisions

12. Achat matériel informatique - Décisions

13. En communication :

- Approbation des prélèvements 12^{ème} du
Conseil de Zone de Police
- Approbation du budget 2015 de la Zone de Police

A la demande de J. Filipucci :

14. Fleurissement de Florenville

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

La Bourgmestre,

S. Dumont

S. Théodore